



Autorisation parentale du candidat à l'élection du conseil régional des jeunes

Dépôt des candidatures jusqu'au 10 Janvier 2013 à transmettre par voie postale au :
Conseil Régional de la Guadeloupe
Direction de l'enseignement, de la jeunesse et des sports
Avenue Paul Lacavé, Petit-Paris, 97109 Basse-Terre Cédex

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à l'élection du Conseil Régional des Jeunes et seront mis en ligne sur le site Internet du Conseil Régional des jeunes de la Guadeloupe. Le destinataire des données est la Région Guadeloupe. Conformément à la loi « informatique et liberté » du 6 janvier 1978. Vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la direction de l'enseignement, de la jeunesse et des sports Conseil régional de la Guadeloupe avenue Paul Lacavé 97109 Basse-Terre Cédex au numéro vert : 0800 096 800 .

AUTORISATION PARENTALE OBLIGATOIRE POUR LES MINEURS

Si vous êtes mineur l'autorisation parentale ci-après doit être transmise par voie postale au Conseil Régional Direction de l'enseignement, de la jeunesse et des sports avenue Paul Lacavé, Petit Paris 97109 Basse-Terre Cédex.

Je soussigné Madame, Monsieur, en qualité de autorise mon fils/ ma fille,

(Nom, prénom, date de naissance)

.....
à être candidat aux élections du conseil régional des jeunes..

Fait le
Signature du jeune
précédé de la mention « lu et approuvé »

Fait le
Signature des parents ou du responsable légal
précédé de la mention « lu et approuvé »

IMPRIMER